

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Organisation de la 16ème édition des Assises nationales de l'énergie à
Bordeaux. Décision. Convention. Autorisation**

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En 2014 et 2015, interviendront à la fois la promulgation de la prochaine loi sur la transition énergétique et la 21ème conférence des Nations unies sur le changement climatique : Paris Climat 2015 (COP21) qui sera organisée par la France et se tiendra du 30 novembre au 11 décembre à Paris. Elle constituera une étape décisive dans la négociation du futur accord international qui entrera en vigueur en 2020, avec comme objectif que tous les pays, dont les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre - pays développés comme pays en développement - soient engagés par un accord universel contraignant sur le climat.

Dans le cadre de cette dynamique, il est important de rappeler que si la nécessité de s'engager sur la voie de la transition énergétique constitue un objectif partagé au niveau national et international, sa mise en œuvre concrète dépend également d'un certain nombre de facteurs locaux et d'enjeux territoriaux comme : le climat, l'urbanisme, la densité de population, le tissu économique, les ressources naturelles, etc...

Maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables sont en effet des actions liées à des problématiques territoriales et se jouent aussi à un niveau infra-national. Ainsi, si nos territoires s'inscrivent dans les grands objectifs fixés au niveau national et européen à travers notamment les Plans Climat Energie Territoriales, ils constituent des cadres privilégiés et pertinents pour l'émergence de « gisements de sobriété et d'efficacité ».

C'est dans cette logique d'une politique énergétique nationale mettant en évidence la nécessité de mieux maîtriser les consommations et de diversifier davantage notre production, que la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) a pris l'initiative d'organiser annuellement depuis 1998, les « Assises nationales de l'énergie », marque déposée dont elle est propriétaire. Ce colloque a pour principal objectif de démontrer que les collectivités jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des politiques énergétiques territoriales en lien avec les autres domaines de la politique urbaine : urbanisme, habitat, économie, environnement, social.

Après un franc succès, la CUD a décidé de s'associer dans les années 2000 avec la Communauté d'agglomération (METRO) de Grenoble pour élargir le spectre des congressistes. En 2012, les organisateurs ont proposé à l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) de devenir co-organisateur de l'événement, compte tenu de ses liens étroits avec les actions « Energie / Climat » des territoires.

Désormais, les Assises de l'énergie constituent le principal événement sur l'énergie en France et son succès est constaté : une progression constante de l'audience (plus de 2000 participants lors des assises de 2014), un programme participatif réalisé par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt, une ouverture sur trois jours, des formats d'intervention (ateliers, forums) facilitant les échanges interpersonnels.

Il est proposé aujourd'hui à la Communauté urbaine de Bordeaux de devenir co-organisateur de ces assises et d'accueillir la 16ème édition des Assises de l'énergie les 27, 28 et 29 janvier 2015 au Palais des congrès de Bordeaux et ensuite tous les quatre ans.

Les assises de l'énergie constitueront ainsi – au moment du passage au statut de Métropole – un événement important et mobilisateur pour notre agglomération, sur une thématique qui est au cœur des transferts de compétence de la loi MAPTAM.

CONTENU ET MODALITES D'ORGANISATION DU COLLOQUE

Objectifs du colloque :

- Sensibiliser les acteurs et les élus sur l'ensemble des enjeux de la transition énergétique ;
- Croiser les regards, découvrir, apprendre, débattre pour initier et développer une culture décentralisée de l'énergie et du climat en lien avec les autres politiques territoriales ;
- Mobiliser le territoire aquitain en faveur de la transition énergétique.

Thématique d'échanges pour la session 2015 : « Quelle gouvernance territoriale pour une transition énergétique réussie ? » (titre non définitif)

Cette question met les acteurs et leurs pratiques au centre du jeu et en situation de réponse face aux limites des forces d'intervention publique traditionnelle. Il montre le rôle de catalyseur que peuvent jouer les collectivités locales pour faire de la transition énergétique une transition sociétale.

Un appel à contribution sera lancé au niveau national sur les réseaux internet fin juin jusqu'à fin septembre 2014 pour permettre à tous les volontaires de présenter leur action, de partager leur expérience et assurer ainsi une variété des thèmes abordés lors des

ateliers, forums et espace labo de projets. Les collectivités territoriales, les partenaires, les acteurs du champ concernés sont ainsi invités à présenter leurs actions, projets, innovations.

L'appel à contribution des participants portera sur 4 thématiques :

- Renforcer les capacités d'action locale pour fonder une politique territoriale de l'énergie
- Connaître les ressources, les flux et les contraintes de son territoire pour optimiser les ressources du territoire
- Repenser la question financière pour mobiliser des ressources financières dont celles des acteurs du territoire et des citoyens
- Aménager le territoire pour mettre en place une planification économe en ressources

Format :

Le colloque se déroulera sur 3 jours, les mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 janvier 2015 au Palais des congrès de Bordeaux.

Le programme prévisionnel proposera : 30 ateliers, 80 forums, une douzaine de plénières et de conférences, un carrefour des métiers, un pôle d'excellence régionale, une session « spéciale Elus », des visites de sites, Agoras, rencontres, ainsi qu'un dîner de gala au H14.

Public cible :

Un éventail d'acteurs et de réseaux très différents compose habituellement le public de l'événement : les Institutionnels (Europe, Etat, ADEME, ...), les représentants des collectivités locales, élus et techniciens, les entreprises énergétiques, du bâtiment, d'équipements et de services énergétiques et le secteur associatif (usagers, associations spécialisées dans l'énergie-environnement, collectivités locales), consultants, demandeurs d'emploi, étudiants, etc.

Ainsi, en partant sur une jauge prudente pour cette première dans le sud-ouest de la France, il paraît raisonnable de tabler sur une participation de plus de 2000 personnes.

MODALITES DE FINANCEMENT DU COLLOQUE

Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel de cette opération est fixé à 700 000 Euros HT à intervenir sur deux exercices (2014 et 2015) avec un objectif d'environ 2000 participants. Les Assises seront en grande partie financées par la participation de différents partenaires institutionnels (ADEME, collectivités locales sollicitées comme la Région et le Département), de fournisseurs d'énergie, d'établissements financiers et autres, ainsi que les recettes des

inscriptions et locations de stand. Déduction faite de ces participations, le montant de la participation financière communautaire est évalué en première approche à 200 000 Euros H.T.

Modalités financières :

Trois niveaux de partenariats établis par la CUD sont proposés :

Le pack partenaire de premier rang : « Membre Fondateur » / 54 000 Euros HT

Le pack partenaire de second rang : « Membre stratégique » / 16 000 Euros HT

Le pack exposant / 1500 Euros TTC

Au titre des partenaires de premier rang, et outre les grandes entreprises du secteur (soutien régulier de la manifestation), la participation financière du Conseil Régional d'Aquitaine et du conseil général de la Gironde a été sollicitée.

Une convention CUD – CUB – METRO ci-annexée fixe par ailleurs les objectifs et moyens mis en œuvre pour l'organisation des Assises et notamment, par souci de mutualisation et d'efficacité, la mise en place d'un « secrétariat permanent des assises », localisé au sein de La CUD qui, quel que soit l'organisateur, est chargé :

- de gérer les prestations liées à la programmation (organisation du comité de programmation, préparation du programme), aux relations presse, aux partenariats et à la gestion du site internet, pour lesquelles il dispose de marchés avec des prestataires extérieurs,
- de négocier et de percevoir les subventions des partenaires de 1^{er} et de 2^{ème} rangs, les partenariats financiers locaux restant de la responsabilité de la Cub.

Pour le fonctionnement de ce secrétariat, la CUD demande une participation d'un montant de 48000 Euros HT. Cette participation, correspondant à la seule année d'organisation des Assises, est déduite, ainsi que le coût des prestations réalisées dans le cadre des marchés extérieurs, du montant des subventions perçues par le Secrétariat permanent, l'excédent étant intégralement reversé à la collectivité organisatrice à l'issue de l'événement, sur la base d'un décompte définitif certifié par le Président de la communauté urbaine de Dunkerque.

Cette convention fixe également les droits d'inscription pour les participants, avec une gratuité pour les demandeurs d'emploi sur présentation des justificatifs (repas non compris) et les étudiants sur présentation des justificatifs (repas non compris).

Au niveau local, un Comité territorial des Assises réunissant les élus, les communes, les partenaires financiers, les acteurs du territoire (organismes, associations...) sera animé par la Cub.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est

votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Plan Climat Energie Territorial de la Cub adopté en février 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

L'organisation des Assises nationales de l'énergie est pleinement justifiée au regard des politiques de la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de climat et de réduction des gaz à effet de serre, et contribue au rayonnement de la métropole bordelaise.

DECIDE

Article 1 : d'organiser la 16ème édition des Assises de l'énergie les 27, 28 et 29 janvier 2015 au Palais des congrès de Bordeaux.

Article 2 : d'autoriser M. le Président à exécuter toutes les formalités nécessaires au bon déroulement de la manifestation dans le cadre des procédures des marchés publics, à verser les acomptes nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires liées à ces formalités, ainsi qu'à percevoir les recettes.

Article 3 : d'autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de partenariat relatives à l'organisation des assises nationales de l'énergie en précisant les objectifs et moyens mis en œuvre.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal des exercices 2014 (à hauteur de 150 000 €) et 2015 (à hauteur de 350 000 €), au chapitre 011, article 6185, fonction 833, CDR BC00 et au chapitre 65, article 657358, fonction 833, CDR BC00.

Cette dépense sera partiellement couverte en recettes par des subventions et inscriptions à hauteur de 300 000 € à percevoir en 2015.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

Mme. ANNE WALRYCK

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 SEPTEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 3 SEPTEMBRE 2014